

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de LENS



COMMUNE
DE GREPAY

2025-047

La Maire de la Ville de Grenay,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;
Vu la demande présentée par l'association « Summer's Grenay Festival » d'organiser un festival de musique le vendredi 27 et le samedi 28 juin 2025 sur les espaces verts autour du complexe Gabriel-Bigotte ;
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité de cette manifestation ;

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre du festival de musique « Summer's Grenay Festival » qui se déroulera le vendredi 27 et le samedi 28 juin 2025, la circulation sera limitée à 30 km/h sur le boulevard de la plaine, de la rue Casimir-Beugnet au boulevard de la fosse 11 ainsi que rue Casimir-Beugnet, de la rue Jules-Guesde au boulevard de la Plaine.

Article 2 : La circulation des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie doit être assurée sans restriction sur le festival.

Article 3 : des panneaux indicateurs et des barrières de sécurité seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Grenay et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grenay,
le 24 juin 2025

La Maire,
Christelle BUISSETTE